

Gondreville

53

Bulletin municipal

janvier 2026

BONNE
ANNÉE

2026



ÉDITO

Chères Gondrevilloises, chers Gondrevillois,

Dans quelques semaines, le débat démocratique sera ouvert avec les élections municipales.

Par ce bulletin, je vous informe que j'ai pris la décision de ne pas solliciter une nouvelle fois le suffrage des Gondrevillois(e)s en mars prochain pour les fonctions de Maire de Gondreville, de votre commune, de notre commune, et par voie de conséquence, de Conseiller Communautaire.

Cette décision, particulièrement difficile à prendre après tant d'investissements, je l'ai longuement réfléchie.

J'aurai dédié et consacré avec une véritable passion et toujours la même attention, 18 ans de ma vie à Gondreville, jour après jour, semaine après semaine, mois après mois, année après année.

Depuis 2008, comme adjoint, puis comme maire à partir de 2014, sans me soucier du temps passé à y travailler – parce que j'aime les habitants de Gondreville et notre beau village, comme vous le savez. J'ai vu évoluer Gondreville, que j'aurai servi avec les équipes municipales successives avec toujours la même passion tout au long de l'exercice de mes mandats.

Beaucoup de projets, beaucoup de réussites ont été réalisés pendant ces années, et au moment de mettre un terme, dans quelques mois, à mes fonctions de Maire, je veux vous dire combien je suis fier aux côtés des élus et des fonctionnaires, d'avoir contribué à faire de Gondreville le village qu'il est aujourd'hui : reconnu et attractif.

Grâce à tous les efforts engagés depuis des années, des récompenses ont été obtenues valorisant ainsi l'image de Gondreville.

Avec l'ensemble de nos services et grâce au soutien sans faille de nos partenaires financiers sans lesquels aucun investissement d'importance n'est possible, nous avons pu réaliser de très grands et beaux projets, je pense en particulier au soutien sans faille du Sénateur Husson, efficace et toujours fidèle, sans lequel le dossier du pont de la Moselle n'aurait pu se réaliser, rendant plus tolérable l'endettement d'un tel projet pour nos habitants.

Preuve aussi que la voix de Gondreville était entendue dans les instances nationales, au niveau de l'État, de la Région, du Département et au sein de notre Communauté de Communes, et dernièrement de l'EPFGE comme du CEREMA qui auront su nous soutenir dans nos dossiers.

La métamorphose des zones logistiques et artisanales de Gondreville ne se sont véritablement opérées qu'à partir de 2017 sous l'impulsion et le dynamisme de la CC2T, créant de nombreux emplois, apportant de l'innovation et de nouvelles technologies.

Nous aurons su contenir, en ce monde troublé, trop souvent guidé par la violence, y compris ici, et les pressions de tous ordres, les exigences individuelles qui ne correspondent plus à aucune règle de vie en société, une commune révélée, dont on parle bien au-delà de notre territoire.

J'aurai pour ma part, tout au long de mes mandats, toujours défendu pied à pied, et essayé de faire partager les valeurs auxquelles je

crois : celles qui fondent notre République, comme les devoirs que nous devons avoir vis-à-vis d'elle ainsi que les règles à respecter en société et à faire respecter pour garantir une certaine unité à l'échelon communal.

Tout cela fait qu'au moment de mettre un terme à mes fonctions de Maire, que j'exercerai cependant jusqu'à leur terme en mars prochain, à la tête de notre conseil municipal, j'éprouve légitimement beaucoup d'émotions, après toutes ces années d'implication consacrées à essayer d'agir au mieux, pour le bien commun, et dans un intérêt général jamais démenti tout au long de mon action.

En gardant un cap, toujours le même : celui de l'engagement dans la durée, au-delà des tempêtes qui peuvent parfois secouer la vie municipale, mais qui oblige à rester debout, en toutes circonstances, quand on se veut être un élu responsable.

Entouré de mes collaboratrices et collaborateurs, élus et fonctionnaires, nous aurons su maintenir, pendant ces 12 années de mandat, une gestion saine, rigoureuse et responsable pour faire aboutir de grands projets pour Gondreville.

L'ambitieux dossier de logements pour personnes âgées inscrit dans le projet municipal de 2014 en est une belle illustration.

Nous venons, tout récemment, en novembre dernier, de finaliser le lancement de ce dossier complexe aux côtés du porteur du projet. Il aura nécessité du temps, et c'est aussi là une fierté partagée de le voir aboutir aux côtés des élus et des fonctionnaires qui s'y sont impliqués.

Le temps est donc venu pour moi de passer le relais à une équipe renouvelée pour assurer un avenir solide à Gondreville.

Avec amitié, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous, une belle année 2026, beaucoup de bonheur et d'épanouissement personnel pour demain !

Raphaël Arnould

Maire de Gondreville, Conseiller délégué
à la Communauté de Communes Terres Touloise



Bulletin municipal numéro 53 • janvier 2026

Mairie de Gondreville • www.intramuros.org/gondreville
56 rue du Château des Princes • 54840 Gondreville

03 83 63 60 22 • accueil@gondreville.fr

Directeur de la Publication Raphaël Arnould

Comité de rédaction Raphaël Arnould • Jean-François Caron • Christine Fritsch-Chartreux • Karine Marin • Isabelle Patois • Jean-Philippe Schnee • Patrick Velsch • Marc Hobin • Pascal Laurent

Ligne graphique et composition Péhel Créations

Crédit photos ville de Gondreville, Pascal Laurent, Pixabay

Image de couverture © AdobeStock

Impression Lorraine Graphic • Dombasle-sur-Meurthe

Dépôt légal 1894-01/2024 • **ISSN** 1168-4569



Recensement de la population

Cette année, la commune de Gondreville réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre.

L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du jeudi 15 janvier 2026 au samedi 14 février 2026.



Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement. Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

Une permanence dédiée au recensement sera organisée chaque mercredi matin de 8h30 à 12h00 en mairie. Il vous sera également possible de solliciter de l'aide pour la complétude de vos infor-

mations en ligne.

N'hésitez pas ! La commune est à votre disposition.

Le territoire communal est divisé en six districts. Pour chaque district, un agent recenseur, qui a la charge de vous recenser, est nommé par le Maire. Il est porteur d'une carte nominative qu'il pourra vous présenter lors de son passage.

Les agents recenseurs sont nommés par arrêté municipal. L'équipe gondrevilloise est formée de six femmes : mesdames Nadège Camus, Caroline Dethorey, Marie-Anne Guilluy, Raymonde Moissette, Nadine Piernot et Zoé Piernot.

Elles s'engagent à ne pas transmettre à quiconque les informations qui seront mises à leur disposition, ou qui viendront à leur connaissance dans le cadre de leurs activités relatives au recensement général de la population de 2026, ni à en faire état, même après leur cessation de fonction.

recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement ;
2. définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc. ;
3. identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter les services de la mairie au 03 83 63 60 22.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.



Une délégation gondrevilloise à Mörlenbach pour célébrer les vingt ans du jumelage

Une délégation officielle de Gondreville s'est rendue à Mörlenbach, en Allemagne, les 4 et 5 octobre derniers, pour célébrer les vingt ans du jumelage unissant nos deux communes. Ce déplacement, marqué par des temps d'échanges chaleureux et des moments symboliques, a confirmé la solidité des liens d'amitié tissés au fil de deux décennies.

Accueillis par nos homologues allemands, les représentants gondrevillois – élus, membres du comité de jumelage et citoyens engagés – ont partagé plusieurs temps forts autour de la coopération et de l'amitié franco-allemande. La visite a permis de revenir sur les nombreuses initiatives culturelles, sportives et scolaires menées depuis 2005, véritables piliers de ce partenariat durable.

Un moment fort : 'inauguration du banc de l'amitié'

Point d'orgue de cette célébration, l'inauguration d'un banc commémoratif installé dans un jardin public de



Mörlenbach a symboliquement marqué l'anniversaire du jumelage. Conçu comme un lieu de repos mais aussi de rencontre, le banc incarne la volonté commune des deux communes de poursuivre un dialogue ouvert et convivial.

Le jumelage entre Gondreville et Mörlenbach a encore de belles années devant lui, porté par l'engagement des habitants, des élus et de la chaleur des relations nouées depuis deux décennies.

Première marche gourmande : un succès éclatant malgré une météo capricieuse

Le dimanche 21 septembre 2025, la toute première édition de la marche gourmande organisée par la commune a tenu toutes ses promesses.

Malgré un temps plus que maussade, alternant averses et bourrasques, les participants sont venus en nombre pour découvrir ce parcours issu du chemin de découverte mêlant balade, convivialité et plaisirs culinaires.

Dès le départ, installés dans la salle as-

sociative de la mairie, l'ambiance était chaleureuse. Les élus ont accueilli les groupes avec du café chaud et avec bonne humeur, de quoi débuter la journée sous de bons auspices malgré la météo. Au fil des kilomètres, les participants ont pu déguster une série de mets Lorrains préparés par des artisans locaux : entrées savoureuses, plats réconfortants, petites douceurs et boissons régionales. Chaque étape culinaire, installée sous barnums et abris aménagés pour l'occasion, offrait une pause bienvenue et

renforçait l'esprit de convivialité.

Le parcours, légèrement boueux mais parfaitement balisé par les agents techniques, a aussi permis de découvrir certains sites incontournables de Gondreville. À l'arrivée, les participants et les organisateurs affichaient leur satisfaction.

Cette première marche gourmande restera dans les mémoires comme une belle réussite humaine et collective. Une preuve, s'il en fallait, que la gourmandise et la convivialité peuvent triompher de la pluie et du vent.

À propos du frelon asiatique

À chaque printemps, les frelons asiatiques créent leur nid primaire avant de créer un nid secondaire de taille plus importante à l'été.

Après la décision du conseil municipal du 9 décembre 2025, il a été décidé que la commune prendrait financièrement en charge, sans condition de ressources, une partie du coût pour

l'éradication d'un nid dans une propriété privée sur le territoire communal.

La commune participera à hauteur de 80% du montant total de la facture acquittée de l'intervention sans pouvoir excéder 160 €.

Vous avez repéré un nid de frelons asiatiques ? Vous pouvez contacter la mairie au 03 83 63 60 22 ou visiter le site internet de la ville.



Le bureau de vote n°2 fait son retour au sein de l'école maternelle

À l'occasion des prochaines élections, le bureau de vote n°2 sera installé, comme avant la période de pandémie, dans les locaux de l'école maternelle. Ce choix, privilégié depuis plusieurs années par la municipalité, vise à offrir aux électeurs un lieu de vote accessible, familier et central au sein du quartier.

Un lieu connu des habitants

L'école maternelle, située 2 rue de la Croix Sainte-Anne, constitue un repère

bien identifié par les familles et les riverains. Son implantation au sein d'un environnement calme et sécurisé facilite l'accès des électeurs, qu'ils se déplacent à pied, à vélo ou en voiture.

Rappel des horaires et consignes pratiques

Le bureau de vote n°1 et centralisateur est installé à l'Espace au Grand Jardin, sis 21 rue de la Bergerie.

Les deux bureaux ouvriront leurs portes de 8h00 à 18h00. Les électeurs devront se munir d'une pièce d'identité valable et de leur carte électorale, même si celle-ci



Prochains scrutins :
15 et 22 mars 2026

n'est pas obligatoire pour voter.

Afin de garantir la fluidité du scrutin, il est recommandé aux électeurs de vérifier en amont leur inscription sur la liste électorale.

IntraMuros : l'application mobile et son site internet pour rester connecté à Gondreville

Depuis le 1er janvier 2026, la commune de Gondreville a développé son site internet via l'outil IntraMuros et a développé son outil de communication afin d'informer et d'alerter ses habitants. Il s'agit de l'application mobile IntraMuros.

Disponible sur les smartphones, l'application est gratuite et se télécharge depuis l'App Store ou Google Play. Aucune donnée n'est collectée, la navigation est simplifiée. L'application facilite la vision d'ensemble des événements et des services proposés sur la commune et les alentours.

Elle permet d'informer, d'alerter et de faire participer les administrés à la vie locale. Pour la commune de Gondreville, IntraMuros est un moyen efficace pour renforcer le lien avec ses habitants. Facile d'utilisation, l'application propose une interface simple et intuitive.

Les administrés reçoivent des alertes directement sur leur smartphone et accèdent au journal de la commune, aux événements de leur bassin de vie et aux points d'intérêts touristiques. D'autres services sont disponibles tels que l'annuaire, le signalement d'un problème, les sondages, les associations, les écoles, la bibliothèque ou encore les commerces.



« Les murmures de la forêt »

À l'automne dernier, Gondreville a ouvert ses rues pour le tournage d'un téléfilm baptisé « Les murmures de la forêt ». Une partie des scènes se sont déroulées à l'intérieur

de la maison des Dîmes le mardi 14 octobre 2025.

Toute l'équipe de tournage était présente dans notre village pour ce téléfilm policier et au cœur de la forêt pour y tourner des scènes extérieures.

Les deux acteurs principaux, Déborah Krey et Antoine Gouy, nous invitent à découvrir cette histoire qui sera diffusée sur France Télévisions, normalement l'année prochaine.

C'est quoi le budget ?

Soumis chaque année au vote du Conseil municipal, le budget prévoit et autorise les recettes et les dépenses de la commune. Il regroupe deux grandes parties – la section de fonctionnement et la section d'investissement – dont on liste pour chacune les recettes et les dépenses.

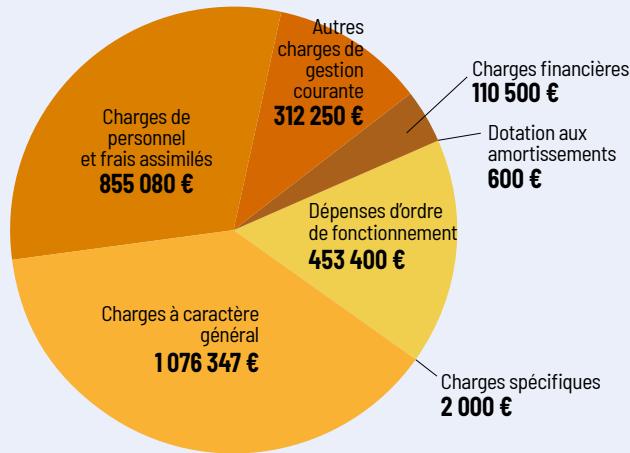
Le fonctionnement, ça regroupe quoi ?

En matière de dépenses, ce sont essentiellement les charges de personnel (30% du total des dépenses), les charges à caractère général, de gestion courante, les intérêts de la dette, les dotations aux amortissements et les provisions.

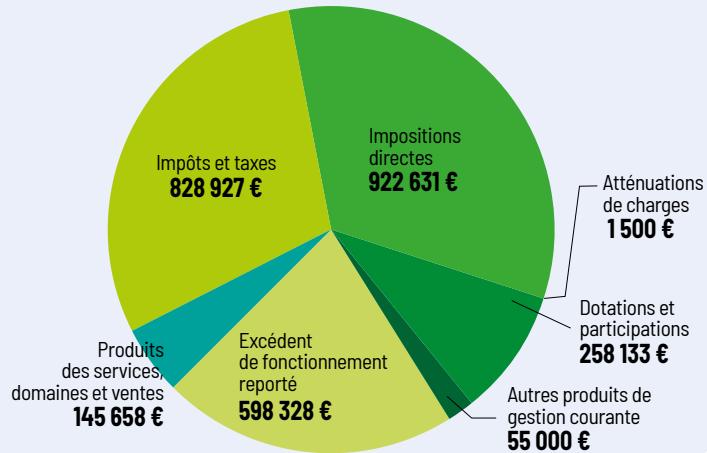
Concernant les recettes, on y retrouve les prestations de services fournies (et facturées) par les services de la commune, les dotations de l'État, les impôts et les taxes.

En 2025, à Gondreville, les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 2 810 177 €.

Dépenses de fonctionnement 2025
2 810 177 €



Recettes de fonctionnement 2025
2 810 177 €



Et les investissements ?

Que ce soit à court, à moyen ou à plus long terme, des décisions sont prises afin d'assurer la qualité des infrastructures et des services. On parle alors d'investissements. Ils participent à la qualité de vie des habitants, au développement de la

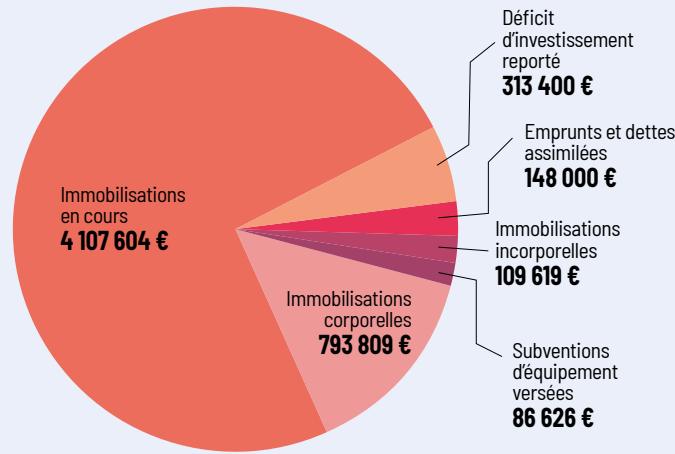
commune et à son attractivité.

En 2025, à Gondreville, les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 5 559 058 €.

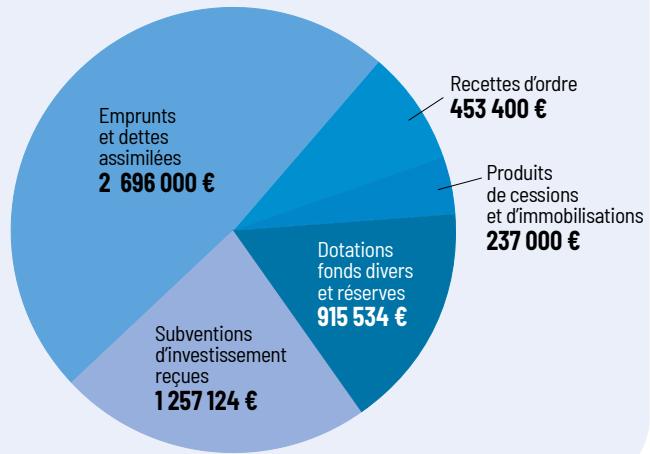
La commune a réalisé deux emprunts :

- 1 416 000 € travaux de la route de Fontenoy (20 ans)
- 1 202 322 € travaux du pont de la Moselle (35 ans)

Dépenses d'investissement 2025
5 559 058 €



Recettes d'investissement 2025
5 559 058 €





Quels éléments extérieurs influent sur le budget d'une commune ?

Au premier plan, il faut parler du projet de finances de 2025 et des baisses annoncées de la part de l'État sur les collectivités. C'est elle qui traduit les orientations du gouvernement, et notamment la relation financière avec les collectivités. La baisse constante des dotations de l'État impacte de plein fouet les finances de la commune. Il faut aussi évoquer l'inflation, l'évolution des taux d'intérêt bancaire, la suppression de la taxe d'habitation et, plus loin de nous mais toujours très impactante, la crise sanitaire... entre autres.

Quelle est la tendance pour Gondreville ?

Dans un souci de transparence, abordons la question du budget sans langue de bois. Où en est notre commune ? Où va votre argent ? Comment choisit-on les projets financés ? Une bonne occasion de faire le point... et de tordre le cou à certains mythes tenaces sur la gestion d'une collectivité, tant décriée aujourd'hui.

Gondreville investit pour son (votre) avenir !

Une commune qui investit est une cité qui prépare son avenir. Bien que raisonnés

et maîtrisés, les investissements ne sont pas délaissés par le maire et ses équipes. Grâce au programme pluriannuel d'investissement, de nombreux projets ont vu le jour, sont en cours de réalisation ou à l'étude. Faisons le point ensemble !

C'est fait !

- Travaux route de Fontenoy-sur-Moselle
- Rénovation du pont de la Moselle
- Achat de matériel informatique et TBI école élémentaire
- Remplacement de la chaudière de la bibliothèque
- Éclairage public rue du Gué
- Réfection du dojo
- Achat d'un véhicule pour les services techniques en remplacement
- Réfection de la toiture terrasse du complexe sportif

C'est en cours !

- Réfection d'un logement communal
- Vente du bâtiment de La Poste
- Chemin du Coucou

C'est en réflexion

- Modernisation de l'éclairage public
- Création de deux terrains de tennis en extérieur et club house
- Modernisation du parc automobile des

Services Techniques, achat d'un véhicule électrique en remplacement

- Passage à la fibre de l'ensemble des bâtiments communaux en préparation à la fin du cuivre en 2027

Subventions



- Pont de la Moselle : Cerema 1 000 000 € et Dotation de Soutien à l'Investissement Local 250 000 €
- Route de Fontenoy : Agence de l'Eau 122 124 €, Département 40 000 € et Région 45 000 €

Taxes

- Taxe d'habitation 2024 : 9,57% inchangé en 2025
- Taxe Foncière sur le bâti 2024 : 29,46% inchangé en 2025
- Taxe Foncière sur le non bâti 2024 : 19,88% inchangé en 2025



La commune distinguée pour son label « 3 libellules »



La remise du label en présence de Franck Leroy, président de la Région Grand Est, Raphaël Arnould, maire de Gondreville et Pierre-Étienne Tremlet, directeur des services techniques de Gondreville

Mercredi 17 décembre, la commune de Gondreville s'est vu remettre une distinction pour sa démarche globale en faveur de la biodiversité. Elle conserve, par ailleurs, son niveau « 3 libellules », le plus élevé de ce label.

Une démarche globale récompensée

C'est la démarche globale et cohérente d'aménagements et de suivi de l'entretien sur l'ensemble de la commune, pensée en faveur de la biodiversité, qui a été saluée par le jury avec ce « Coup de cœur 2025 » du label.

Les « 3 libellules » confirmées

Obtenu en 2023, la commune a réussi à conserver ce titre malgré un niveau d'exigence sans cesse accru avec la

prise en charge de nouveaux critères. Parmi ceux-ci, la réduction de l'arrosage, avec notamment la limitation du fleurissement traditionnel en privilégiant la plantation de vivaces, l'aménagement de zones refuges pour la faune et les oiseaux, la politique Zéro Phyto maintenue sur tout le village, le paillage des sols avec les résultats de taille de nos arbres, le débardage en forêt avec des chevaux, la gestion différenciée des espaces verts, la végétalisation du cimetière et une communication appropriée, la perméabilité des sols privilégiée sur tous les aménagements de voirie, l'utilisation de véhicules électriques, les actions de sensibilisation auprès du public et des enfants.

Dans les faits, tout un ensemble de pratiques qui contribuent à favoriser le retour de la biodiversité et la préservation de l'environnement.

Bois et forêt

Pour l'année 2026, 60 affouagistes se sont inscrits. Il est à noter que leur nombre reste stable depuis 2020.

Les parcelles 23 et 11 seront à exploiter. Environ quinze stères par lot seront attribués. Le prix du stère reste inchangé, à savoir 10,00 € HT.

Le tirage du bois aura lieu deuxième quinzaine de janvier en présence de Sylvie Franck, agent patrimonial de l'ONF, responsable du triage de Gondreville.

La particularité de la parcelle 23 est qu'elle possède des arbres marqués de ronds bleus. Ces arbres ont été désignés par l'ONF comme des essences d'avenir. Il faut donc en prendre grand soin afin qu'ils se développent du mieux possible.

À ne surtout pas faire, quel que soit l'arbre : appuyer son enstérage directement sur un arbre !

Dans la parcelle 11, l'entreprise Parisse Cheval Débardage pratiquera, confor-



mément à l'engagement de 2009, la sortie des grumes avec les chevaux afin de préserver les chemins forestiers.

En outre, dans le cadre d'une sortie pédagogique, la classe de CM2 de Mme

Jamme a pu bénéficier d'une démonstration de débusquage. Les élèves se sont montrés très intéressés quant aux modalités pratiques du débardage.

Composteurs partagés : une solution collective pour réduire nos déchets

Face à l'importance des déchets ménagers et à la nécessité de réduire notre impact environnemental, les composteurs partagés se multiplient. Cette solution collective permet à chacun de valoriser ses déchets organiques tout en renforçant le lien social.

Un outil simple pour réduire les déchets à la source

Les restes alimentaires représentent environ un tiers du contenu de nos poubelles. Le compostage partagé offre une alternative efficace : les déchets de cuisine (épluchures, restes d'assiettes, marc de café, coquilles d'œufs...) se transforment en compost naturel, utile pour les jardins, massifs urbains ou potagers collectifs.

Cette démarche permet non seulement de limiter la quantité de déchets collectés par les services publics, mais également de créer une ressource locale et gratuite.

Un fonctionnement basé sur la coopération et l'autonomie

Les composteurs partagés sont installés par la Communauté de Communes Terres Touloises en lien avec la mairie à diverses places sur le territoire communal – parking du cimetière, route de Nancy (RD400), place de la Grève, rue traversière du Four et rue des Vergers – et accessibles à tous les habitants du quartier. Son fonctionnement repose sur quelques principes simples :

- Des apports réguliers : chacun vient déposer ses déchets organiques dans le bac prévu à cet effet.
- L'équilibre des matières : les apports « humides » (épluchures) doivent être complétés par des matières « sèches » comme le broyat ou les feuilles mortes, disponibles dans le bac « réserve de broyat ». Le broyat qui recouvre les



dépôts de restes alimentaires évite les odeurs et les moucherons, et assure une meilleure décomposition de la matière.

- Une valorisation locale : une fois mûr, le compost est utilisé pour végétaliser les espaces communs. Si vous souhaitez obtenir du compost, merci de vous signaler en mairie.

La gestion des composteurs partagés est réalisée par la Communauté de Communes Terres Touloises (recharge de broyat, soutirage de la matière, réparations...).

Cette gestion collaborative favorise l'apprentissage, le partage de connaissances et l'implication des habitants.

Des bénéfices multiples pour la collectivité

- Réduction des déchets collectés : moins de poubelles à sortir et à transporter.
- Des coûts en moins : avec les composteurs partagés, pas de collecte ni de traitement des déchets organiques, c'est la nature qui travaille pour nous. C'est la différence avec les conteneurs bruns de collecte des restes alimentaires également déployés sur la commune, dont la gestion est plus onéreuse (camion de collecte, méthanisation).
- Diminution des nuisances dans le bac d'ordures : car des déchets organiques retirés, ce sont des odeurs et des insectes en moins ! Aussi, un composteur bien géré ne dégage aucune nuisance.
- Sensibilisation à l'environnement : le compostage partagé est un outil pédagogique puissant, notamment pour les enfants.



Route de Fontenoy, un chantier structurant au service des Gondrevillois

La route de Fontenoy, axe essentiel de circulation et de desserte à Gondreville, arrive au terme d'un important chantier de modernisation. Engagés à l'automne 2024, ces travaux marquent une étape majeure de la fin de mandat municipal, tant par leur ampleur que par leurs bénéfices durables.

Le chantier s'est déroulé selon un phasage rigoureux : renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eau po-

table, modernisation des réseaux secs et de l'éclairage public, puis réfection complète de la voirie, des trottoirs et des espaces publics, complétée par des aménagements paysagers. Cette opération a été menée en étroite coordination avec la Communauté de Communes Terres Touloises et les concessionnaires.

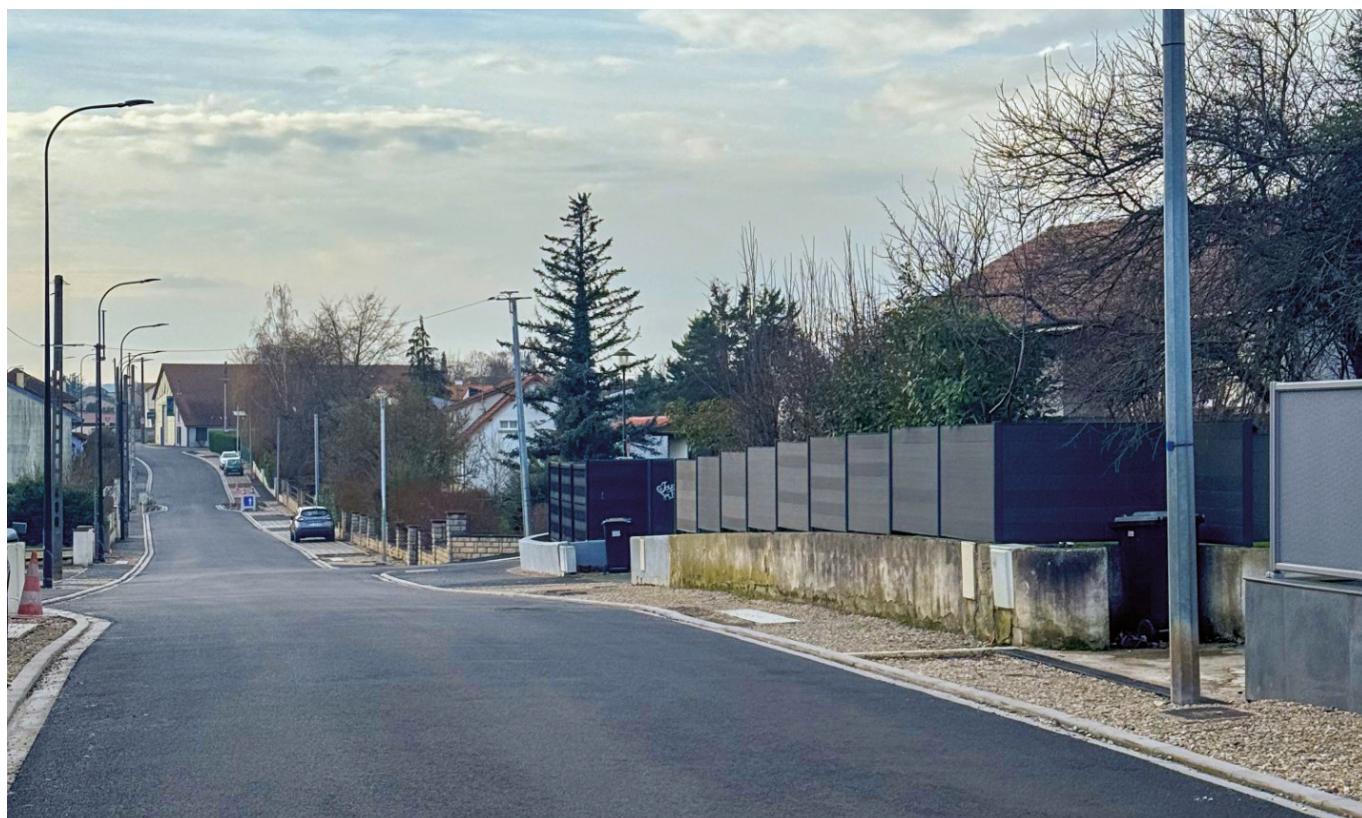
L'investissement global s'élève à 2 090 311 € TTC, dont 1 335 859 € TTC à la charge de la commune, il est inscrit dans les prévisions budgétaires et accompagné de subventions, témoignant d'une gestion responsable des finances communales.

Au-delà de l'aspect technique, cette rénovation apporte une sécurisation renforcée des déplacements, une meilleure lisibilité des circulations et une valorisation durable du cadre de vie.

La municipalité remercie les riverains et usagers pour leur patience et se réjouit de voir la route de Fontenoy retrouver pleinement sa place au cœur du quotidien des Gondrevillois.

Modalité de financement : emprunt de 1 416 000 € sur 20 ans.

Subventions sollicitées	
Agence de l'eau	244 248 €
DETR	40 000 €
Amendes de police (département 54)	40 000 €
Région au titre du dispositif changement climatique	100 000 €
Région au titre du cadre de vie et service à la personne	60 000 €
SDE54 Art8 et R2	52 624 €
Total subventions TTC	536 872 €



Le pont de la Moselle

Un ouvrage rénové, sécurisé et repensé pour tous les usages



Après plusieurs mois de travaux, le pont de la Moselle a été réouvert au public le 19 décembre dernier, les conditions de sécurité étant remplies, marquant l'aboutissement d'un chantier majeur pour la commune. Cette réouverture, très attendue, redonne vie à un ouvrage essentiel du quotidien des Gondrevillois.

Il reste cependant quelques ajustements à reprendre. Ils seront corrigés dès janvier, ajustement des gardes corps, traitement des trottoirs aux beaux jours avec des températures acceptables.

Engagée à la suite de la décision du Conseil municipal de décembre 2024, la rénovation du pont répondait à une nécessité impérative de sécurité et de pérennité. Si ce projet n'était pas inscrit initialement dans le programme municipal, l'état de l'ouvrage imposait une intervention responsable et sans délai.

Un chantier complexe, un planning tenu

Les travaux se sont déroulés sur près d'un an, dans un contexte technique exigeant nécessitant une logistique exceptionnelle et la fermeture complète du pont.

Malgré les aléas inhérents à ce type de chantier d'envergure, le planning global a été respecté, permettant une remise en service conforme aux engagements pris.

Un pont qui a beaucoup manqué

La fermeture a rappelé à tous l'utilité stratégique du pont de la Moselle : accès privilégié à la nature, aux étangs et aux cheminements doux, mais aussi axe quotidien pour les usagers travaillant sur la zone industrielle de Toul. Sa réouverture a immédiatement fait le bonheur des promeneurs, sportifs et cyclistes, tout en facilitant à nouveau les déplacements professionnels.

Un pont repensé comme un espace partagé

Au-delà de sa rénovation structurelle, le pont a été entièrement repensé dans ses usages.

Il devient désormais un espace routier partagé, limité à 30 km/h, conçu pour mieux faire cohabiter tous les modes de déplacement :

- une voie centrale dédiée aux véhicules motorisés, favorisant une circulation apaisée ;
- deux voies cyclables latérales, clairement identifiées ;

- des trottoirs élargis, offrant plus de confort et surtout une sécurité accrue pour les piétons.

Le principe de la voie partagée à 30 km/h repose sur une vitesse modérée, une meilleure lisibilité des espaces et un partage équilibré de la chaussée. Il permet de réduire les risques, d'améliorer le cadre de vie et de favoriser les mobilités douces, tout en maintenant la fonctionnalité de l'ouvrage.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



LE PRÉSIDENT
Paris, le 30 SEP. 2025

Monsieur Raphaël ARNOULD
Maire de Gondreville
56 rue de Château des Princes
54840 GONDREVILLE

Monsieur le Maire,

Je vous remercie pour l'envoi du bulletin municipal « spécial pont », qui témoigne d'une conduite exemplaire de ce dossier et d'un pilotage budgétaire solide. La stratégie financière retenue, la mobilisation des cofinancements disponibles et la maîtrise des dépenses ont permis d'engager une opération atypique, utile et soutenable pour votre commune.

Je tiens également à saluer l'engagement du rapporteur général de la commission des finances Jean-François Flusson. Son suivi attentif du dossier, sa réactivité auprès des services de l'État et son action constante au service de la Meurthe-et-Moselle ont été décisifs. Il honore, par son efficacité et sa fidélité aux territoires, la représentation nationale de son département.

Veuillez transmettre mes félicitations à vos équipes et à l'ensemble des partenaires mobilisés. Le Sénat demeure à vos côtés pour accompagner les collectivités dans leurs projets structurants.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Un k+ cordialement
Gérard LARCIER

Un investissement lourd mais responsable

Le coût total de l'opération s'élève à environ 2,22 M€ TTC. Initialement incertaines, les subventions obtenues représentent finalement un peu plus de 50 % du montant total, confirmant la pertinence des démarches engagées par la municipalité auprès de l'État et de ses partenaires.

Une décision structurante pour l'avenir

La rénovation du pont de la Moselle restera comme une décision forte et structurante du mandat. Elle garantit aujourd'hui la sécurité des usagers, la continuité des mobilités et un meilleur partage de l'espace public, tout en renforçant le lien entre la commune, la nature et le tissu économique local.

La municipalité remercie les habitants pour leur patience et leur compréhension, et se réjouit de voir ce pont retrouver pleinement sa place dans la vie quotidienne de Gondreville.

Investissement global :

2 225 078,90 € TTC.

Modalité de financement :

emprunt de 1 202 322,00 € sur 35 ans.

Subventions sollicitées

CEREMA	500 000 €
DSIL	500 000 €
Total subventions TTC	250 000 €
	1 250 000 €

Projet de renouvellement des courts de tennis extérieurs

La commune de Gondreville bénéficie d'un tissu associatif dynamique et d'une activité sportive particulièrement vivante, reflet de l'engagement de sa municipalité. Toutefois, la majorité de nos infrastructures sportives vieillissent, certaines devenant même obsolètes ou non conformes aux normes actuelles. Cela peut malheureusement freiner les performances de nos sportifs, en dépit de leur motivation.

Consciente de ces enjeux, la municipalité soutient activement ses associations, notamment par des efforts financiers conséquents pour en assurer le fonctionnement mais également dans le cadre de renouvellement d'installations. Pour exemples :

- 2024 : rénovation du parquet de la salle des sports et changement des panneaux de basket. 147 276,06 €
- 2023 : rénovation des vestiaires du stade Noirel et création d'un parking à proximité. 583 056,62 €
- 2022 : extension du hall extérieur de la salle des sports. 147 246,79 €

Les courts de tennis extérieurs font naturellement partie de ce patrimoine sportif com-



munal et il est constaté que leur état est préoccupant. Les deux courts, construits dans les années 1980 sur une ancienne décharge en zone inondable, sont aujourd'hui fortement dégradés.

Le revêtement présente à plusieurs endroits des dégradations entraînant de faux rebonds ne permettant pas de réaliser une activité sportive à la hauteur des attendus et occasionnant des désagréments physiques aux joueurs.

Le club house, quant à lui, ne dispose ni de sanitaires, ni de douches, contrignant les usagers à pallier l'absence de commodités dans des conditions inacceptables.

Ces équipements situés à l'écart du village,

font régulièrement l'objet de dégradations. Face à ces constats, il est envisagé de regrouper l'ensemble des installations tennis-tiques au sein du complexe sportif de l'Avenir, pour offrir un cadre sécurisé, moderne et accessible à tous.

Le projet prévoit la construction de deux courts extérieurs à l'arrière de la salle de tennis couvert, située boulevard de l'Avenir, et la réalisation d'un club house adossé au bâtiment actuel.

Ce regroupement permettrait une mutualisation des équipements, une gestion facilitée, et une meilleure cohérence d'ensemble.

Estimation du bureau d'étude : 411 000 € TTC.

Travaux programmés chemin du Coucou

À partir de février 2026, la commune de Gondreville engagera un important programme de sécurisation et de réaménagement du chemin du Coucou.

Le chantier débutera par une intervention ponctuelle sur le réseau d'assainissement, menée par la Communauté de

Communes Terres Touloises (CC2T), préalable indispensable aux travaux à venir. Les aménagements porteront ensuite principalement sur la reprise de la voirie, l'amélioration des accotements et sur la sécurisation des déplacements. Des aménagements paysagers viendront finaliser le projet et améliorer le cadre de vie.

La durée prévisionnelle des travaux est estimée à environ 5 mois.

La municipalité veillera à limiter les nuisances et informera régulièrement les habitants de l'avancement du chantier. L'entreprise retenue est la SARL Pariset BTP, installée à Allain, pour un coût total de 311 400 € TTC.

Entretien des pieds de murs et des trottoirs



Il est rappelé que l'entretien des pieds de mur et des trottoirs bordant les propriétés privées incombe aux propriétaires riverains. À ce titre, chaque propriétaire est tenu d'assurer régulièrement la propreté et la sécurité de la partie du domaine public située au droit de son habitation ou de son terrain.

Cette obligation comprend notamment :

- le désherbage des pieds de murs ;
- le balayage et l'enlèvement des feuilles, déchets ou objets susceptibles d'encombrer le trottoir ;

- l'entretien courant permettant de prévenir tout risque pour les usagers, y compris en période hivernale (neige, verglas) ;

Le respect de ces dispositions, édictée par l'arrêté n°2016-100 en date du 10 octobre 2016, contribue à maintenir un cadre de vie propre, agréable et sécurisé pour l'ensemble des habitants.

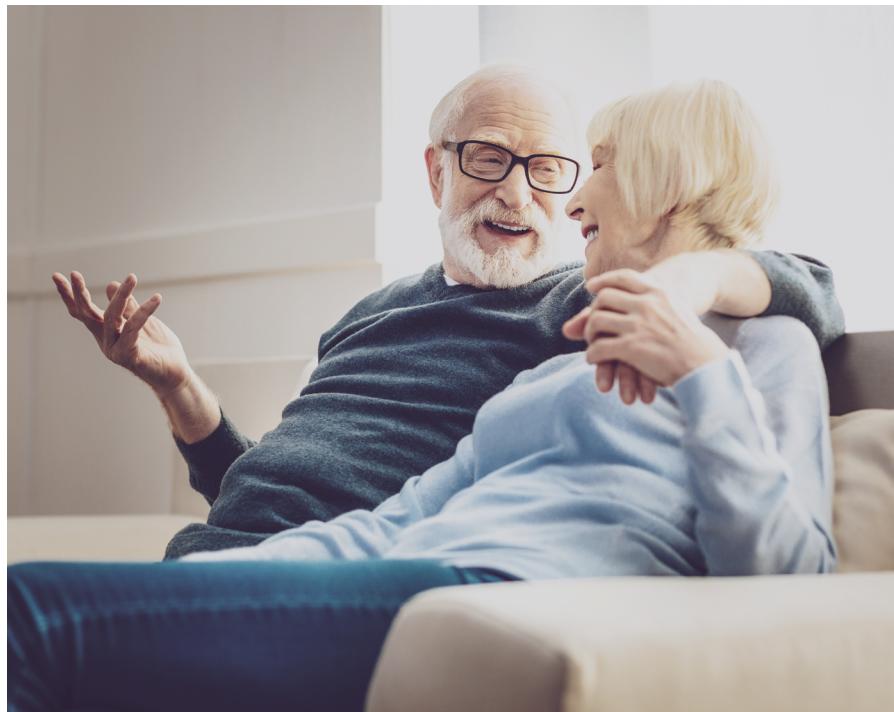
Réalisation d'un programme de logements mixtes pour seniors autonomes et jeunes familles d'actifs

En cette fin d'année, la municipalité souhaite vous apporter des précisions sur ce dossier.

Pour rappel, le terrain est situé à l'entrée de la commune, route de Fontenoy. Ce dernier n'appartient pas à la commune de Gondreville mais à l'EPFGE (Établissement Public Foncier du Grand Est) depuis de nombreuses années. Nous étions en attente du retour de

cet établissement sur la démarche à suivre pour lancer définitivement ce projet. Passées quelques péripéties administratives, le mode opératoire est désormais défini : c'est l'EPFGE qui supervisera la totalité de l'opération. Il s'occupera :

- de la communication sur la mise à disposition de ce terrain sur tous les supports existants,
- des entretiens et de la sélection des candidats ,



**TERRAIN À VENDRE
POUR CONSTRUCTION**
LOGEMENTS SÉNIORS & JEUNES FAMILLES

15 à 18 LOGEMENTS ACCESIBILITÉ PMR ESPACES PARTAGÉS ÉNERGIES RENOUVELABLES

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

EPFGE - 03.83.80.40.20 - contact@epfge.fr
Dossier téléchargeable sur :
<https://www.marches-publics.gouv.fr>

- des démarches administratives une fois la vente conclue.

L'ensemble de ces démarches se fera en concertation avec la commune de Gondreville qui est à l'initiative de ce projet. Son fléchage dans notre PLUi et l'établissement d'un cahier des charges précis demeurent les garants de l'aboutissement de ce programme de logements. À la suite de la publication de l'appel à projets, la commune a eu l'autorisation de l'EPFGE d'installer sur le site concerné deux panneaux d'information sur la mise en vente du terrain et la nature du projet. Les dossiers d'offres sont attendus jusqu'au 16 janvier 2026.

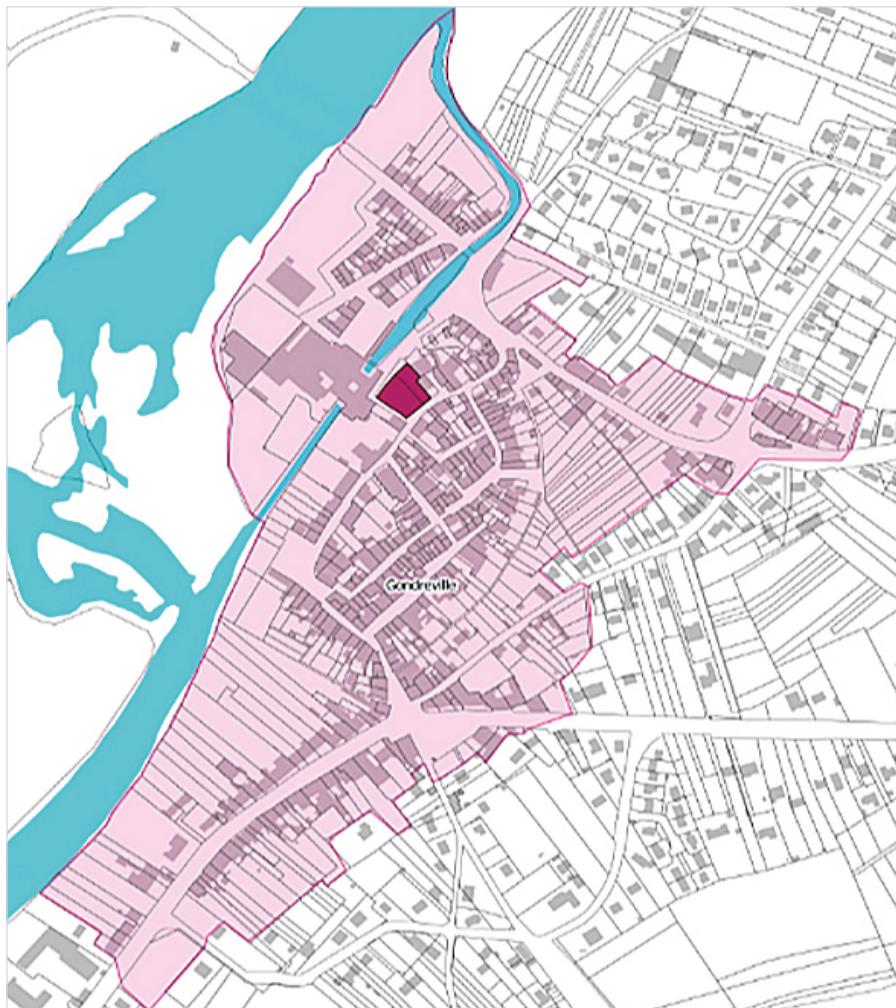
Demandez conseil au service urbanisme avant vos travaux

Vous souhaitez réaliser des travaux, de la construction d'une maison à la simple modification de l'aspect extérieur, ceux-ci sont susceptibles d'être soumis à autorisation.

De plus, depuis 2023 les maisons situées dans le périmètre délimité des abords sont soumises à un avis conforme des architectes des bâtiments de France pour toute demande de travaux. Cet avis s'impose au service instructeur de la commune.

Par ailleurs, à la suite de nombreuses sollicitations, nous vous rappelons que les demandes de travaux sont instruites uniquement au regard des règles d'urbanisme. La réglementation interdit au service urbanisme de se prononcer sur des règles relevant du droit privé.

Le service urbanisme se tient à votre disposition pour vous accompagner dans l'élaboration de vos projets, afin de prévenir toutes irrégularités dans la réalisation de vos travaux.



Des façades embellies, des murs en pierre sèche, grâce aux primes de la Commune et de la CCTT

La Commune de Gondreville, en partenariat avec la Communauté de Communes Terres Touloises (CCTT), confirme son engagement en faveur de l'amélioration du cadre de vie en renforçant son dispositif d'aide aux travaux d'embellissement des façades. Grâce à l'octroi de primes dédiées, les propriétaires sont encouragés à restaurer et valoriser leurs bâtiments, contribuant ainsi à l'harmonie et à l'attractivité du village.

AMÉLIORATION DE L'HABITAT

POUR RÉNOVER, C'EST MIEUX D'ÊTRE AIDÉ(E)



Ici ont été réalisés des travaux d'embellissement de façade

aidés par la communauté de communes Terres Touloises et la commune de Gondreville.



Mairie de
GONDREVILLE



Soutenir le patrimoine bâti et le cadre de vie

Les façades jouent un rôle essentiel dans l'identité architecturale et paysagère de Gondreville. En accompagnant financièrement les projets de rénovation, la CCTT et la Commune souhaitent :

- préserver le patrimoine local,
- améliorer la qualité esthétique des rues,
- encourager des pratiques d'entretien respectueuses du bâti ancien.

Cette politique d'incitation s'inscrit dans une démarche globale de mise en valeur du territoire et de soutien aux propriétaires gondrevillois.

Une aide concrète pour les habitants

Les primes proposées permettent de réduire le coût des travaux de ravettement ainsi que les murs. Les aides sont accessibles sous conditions, après dépôt d'un dossier auprès des services compétents, et se cumulent.

Ce soutien financier représente une réelle opportunité pour les habitants souhaitant entreprendre un projet qui, sans aide, pourrait parfois être reporté. Il facilite la mise en œuvre de chantiers de qualité, réalisés dans le respect des prescriptions architecturales locales.

Un appel aux propriétaires

La Municipalité et la CCTT invitent tous les propriétaires concernés à se renseigner sur les modalités des aides disponibles. Qu'il s'agisse d'une maison individuelle ou d'un immeuble de plus de vingt ans, chaque projet contribue à l'embellissement global du village.

Pour connaître les conditions d'éligibilité, le montant des primes et les démarches à suivre, les habitants peuvent se rapprocher des services municipaux. Ensemble, continuons à embellir Gondreville !



Repas des seniors

Dimanche 23 novembre 2025, à l'instar des années passées, les membres du Conseil d'Administration avaient tout mis en œuvre pour que le repas offert aux Gondrevilloises et Gondrevillois de plus de 65 ans soit à l'image d'un véritable moment de partage et de convivialité. 195 personnes y ont participé dans une ambiance festive sous la houlette des musiciens de la formation SD Musique.



Le thème retenu fut « la musique et les arts », et à cette occasion, la salle a pris des airs d'artistes en herbe et le tambour de l'ancien garde-champêtre gondrevillois, prêté par l'Agrepe, que nous remercions chaleureusement, a retrouvé toutes ses couleurs d'autan et toute sa place.

Tous les échanges ont également été très constructifs et les nombreux participants ont profité de ce moment festif et de danse. Une nouvelle fois, ce fut un jour dédié à l'amitié et à la solidarité.

Le traiteur habituel a également ravivé toutes les papilles de nos seniors. Nous le remercions également chaleureusement pour son professionnalisme sans faille. Grâce à tous, chacun a pu vivre un moment convivial, de gaieté, de plaisir partagé dans ce monde aujourd'hui si divisé.

Pour les seniors

Le repas des seniors ou le colis se font exclusivement sur invitation, distribuée par les membres du CCAS courant septembre directement dans les boîtes aux lettres.

N'hésitez pas à interroger les services

administratifs si vous ne recevez pas cette invitation.

Les cartons d'invitation sont obligatoirement à retourner en mairie pour la prise en compte du choix entre le repas à partir de 65 ans ou le colis à partir de 70 ans.



Contact CCAS
03 83 63 63 12

Contact mairie
03 83 63 60 22

2025 : une année dynamique pour la bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale de Gondreville a connu en 2025 une année particulièrement riche en animations nouvelles ouvertes à différents publics.

Pour les adultes

- L' Atelier aquarelle, animé par Charlène Winwa dont la première séance a eu lieu le samedi 21 juin 2025 et à la demande des participants a été renouvelé le samedi 15 novembre.

Les aquarelles de Mme Winwa sont exposées régulièrement à la bibliothèque.

- Le club lecture, mis en place le mardi 16 septembre, rassemble les lecteurs pour un moment convivial afin de partager leurs découvertes, échanger autour de leurs coups de cœur et explorer de nouveaux horizons littéraires.



Une deuxième séance a eu lieu le mardi 18 novembre. Rendez-vous le mardi 20 janvier à 18h30.

Pour les enfants

- Initiation à la tablette graphique, en partenariat avec la Médiathèque de Meurthe-et-Moselle, les enfants ont pu créer une page de bande dessinée autour de leur héroïne préférée Mortelle Adèle.
- Racontines pour p'tites oreilles, animation mensuelle qui rassemble les assistantes maternelles et la micro-crèche de Gondreville pour une séance d'heure du conte.

- Enregistrement sonore et prêt de la Bookinou, pendant l'été, les adolescents avaient rendez-vous à la bibliothèque pour enregistrer des albums jeunesse sur le boîtier Bookinou à destination des petits. Et depuis le mois de septembre, les parents peuvent emprunter la box et faire écouter les histoires enregistrées à leurs enfants à la maison.



- Passage des Francas dans le cadre de l'anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Huit groupes venant de l'ensemble du département se sont succédé pour écouter « l'histoire du droit de rêver, de rire et de jouer » transmise par les Francas de Gondreville.

- Accueil de la classe de petite et moyenne section de l'école maternelle La Pastorale à Aingeray. Une séance autour de la découverte des contes, « petit chaperon rouge », « trois petits cochons » et « boucle d'or et les trois ours » a été proposée.

Pour tout public

- Matinée verte, le samedi 5 avril en partenariat avec la CC2T représentée par Mme Leclerc et les jardins gondrevillois, M. Marchal sur la place des Fossés. Au programme : troc de plantes, mandalas de graines réalisés par les enfants, heure du conte, échange de graines.

Les Francas, encore merci !

L'année 2025 a de nouveau été riche en animations, activités, sorties et spectacles grâce à notre dynamique équipe des Francas.

Cette année, les encadrants et les enfants ont joliment décoré la mairie à l'occasion d'Octobre Rose avec une touche d'Halloween. Lors de la distribution des colis des séniors, des cartes

de Noël ont été glissées dans ceux-ci et des courriers rédigés à l'attention de nos amis allemands de Mörlenbach à l'occasion des fêtes de fin d'année (ville jumelée à Gondreville) ont été envoyés.

Et pour clore 2025, les Francas ont offert un fabuleux spectacle de Noël, avec la présence d'un magicien, ainsi que des activités diverses comme un stand de maquillage et de pliage de ballons :

tout cela a fait le bonheur des enfants. Le Père Noël était là, au rendez-vous et attendait petits et grands pour les photos.

Une bonne nouvelle pour ceux qui n'avaient plus l'âge d'être acceptés aux Francas en quittant l'école élémentaire : un club ados pour les 12-15 ans sera proposé en 2026 avec des projets éducatifs, culturels et sportifs.

Octobre Rose

Le dimanche 26 octobre s'est déroulée la 4^e édition d'Octobre Rose. La Halle et les abords de la mairie avaient revêtu leur couleur rose pour sensibiliser les personnes au dépistage du cancer du sein. Une marche rassemblant une soixantaine de personnes les a menés sur un parcours au sein des rues gondrevilloises, balisée à la couleur rose par les services techniques, de même que la piste cyclable, balisée de rose également pour l'occasion.

Le montant total récolté dans le cadre de cet événement est de 676 euros (plateforme Hello Asso, espèces, chèques et cartes bancaires), versée directement au Comité de Meurthe-et-Moselle de la Ligue contre le cancer. Dans cette somme globale, figurent des inscriptions, des achats de goodies et des dons. Nous remercions vivement madame Membre, présidente du Comité, pour sa présence et son aide lors de cette manifestation haute en couleur.





Conseils juridiques

Avec le concours du cabinet d'avocats de Maître Olszowiak, la commune de Gondreville propose des permanences gratuites et confidentielles pour permettre au public de rencontrer un avocat.

Prochaines permanences dispensées en salle associative de la mairie :

- Samedi 31 janvier de 10h00 à 12h00
- Samedi 7 mars de 10h00 à 12h00
- Samedi 18 avril de 10h00 à 12h00

Il est nécessaire de prendre rendez-vous au préalable en téléphonant en mairie au 03 83 63 60 22.

Contact mairie
03 83 63 60 22

Mairie de Gondreville

56 rue du Château des Princes
54840 Gondreville • 03 83 63 60 22
accueil@gondreville.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi 8h30 -12h30
Mardi 13h30-17h30
Mercredi 8h30 -12h30 et 13h30-17h00
Jeudi 8h30-12h30 et 13h30-17h00
Vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h00

Les permanences des élus

Dans une démarche d'ouverture et de proximité, vos élus sont à votre écoute :

Sur rendez-vous

- Raphaël Arnould
- Christine Fritsch-Chartreux
- Jean-François Caron
- Isabelle Patois
- Marc Hobin
- Patrick Velsch

Ou lors de permanences, sur rendez-vous

- Marc Hobin
le vendredi de 16h30 à 17h00
- Karine Marin
vice-présidente du CCAS
le jeudi de 15h30 à 17h00

Le 0 800 112 112 numéro unique d'urgence

Depuis le 1^{er} octobre 2024, les services d'urgence (17, 18, 112 ou 197) utilisent un numéro unique, le 0800 112 112.

Si vous êtes contacté par les services d'urgence, vous verrez dorénavant le numéro 0 800 112 112 s'afficher sur votre téléphone. Il ne s'agit pas d'un appel malveillant ou commercial, mais bien celui d'un service d'urgence. Vous pouvez ainsi y répondre en toute confiance et sans aucun coût pour vous. Ce nouveau dispositif s'inscrit dans la lutte contre les appels frauduleux et sert à renforcer la sécurité des télécommunications.

Petite astuce

Nous vous conseillons d'enregistrer le **0 800 112 112** dans vos contacts, afin d'être certain d'y répondre le cas échéant.

Bon à savoir

Les numéros d'urgence pour contacter directement les services de secours restent inchangés et sont joignables gratuitement 24 heures sur 24 :

- **17** pour contacter la police ou la gendarmerie,
- **18** pour contacter les sapeurs-pompiers,
- **112** comme numéro d'appel d'urgence européen.

URGENCE
0 800 112 112

Les adresses pour joindre vos services municipaux

- L'accueil
accueil@gondreville.fr
- Le service urbanisme
urbanisme@gondreville.fr
- Les associations
association@gondreville.fr
- Le CCAS
ccas@gondreville.fr

ENVIRONNEMENT

Eaux pluviales : fini le tout-tuyau

Plus l'eau de pluie ruisselle sur une longue distance, plus elle se charge en polluants, d'où l'importance de ralentir son parcours et de favoriser son infiltration dans le sol.

Aujourd'hui, les territoires doivent faire face à deux évolutions qui rendent la gestion de l'eau de pluie indispensable : l'urbanisation qui diminue l'absorption des sols et le changement climatique qui entraîne des pluies plus fréquentes et plus intenses.

Gérer durablement les eaux pluviales, c'est agir sur plusieurs fronts : limiter les risques d'inondation, protéger nos rivières et nos ressources en eau, assurer le bon fonctionnement de l'assainissement et aider nos villes à s'adapter aux nouveaux défis climatiques.

Une solution, l'infiltration

Quand la pluie part directement dans les canalisations, elle rejoint plus rapidement le milieu naturel et peut se mélanger aux eaux usées. Cela augmente le risque d'inondation et surcharge les stations d'épuration.

La meilleure option ? Laisser l'eau s'infiltrer là où elle tombe. Dans l'espace public, cela passe par l'aménagement de noues, de fossés végétalisés ou encore de sols drainants. Chez les particuliers, cela peut être aussi simple que débrancher ses gouttières du réseau ou installer un récupérateur d'eau de pluie.



Puis-je réutiliser les eaux pluviales chez moi ?

Oui pour alimenter la chasse d'eau de ses toilettes, pour le lavage des sols, des vêtements... mais à condition de le déclarer à la CC2T et de respecter la réglementation en vigueur, notamment par la pose d'un compteur mesurant les volumes rejetés au réseau d'assainissement.

À SAVOIR

Pour tout projet de construction ou de réhabilitation entraînant une augmentation de la surface imperméabilisée, le règlement d'assainissement de la CC2T impose l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle, après pré-traitement d'éventuelles pollutions.



■ Opération récupérateur d'eau de pluie

➤ Modèles hors sol



Coût restant pour l'habitant(e) : de 30 € à 65 € selon le modèle choisi*

➤ Modèles enterrés



Coût restant pour l'habitant(e) : de 400 € à 700 € selon le modèle choisi*

Réservation en ligne à partir du 1^{er} février 2026 :

www.terrestouloises.com

Distribution des équipements dès le 1^{er} mars 2026

*après déduction du financement de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (60 %) et de la Région Grand Est (20 %).



L = litres